



Compte rendu de la réunion Mer du 25 octobre 2012 avec le Cabinet du Ministre de la Mer représenté par Mr Ambrosini Conseiller Social et Mr Lambert Conseiller Mer .

**pour la CFDT :**

Hubert LEBRETON, SG UFETAM,  
Freddy HERVOCHON, SG Adjoint,  
Claude DROUGLAZET, membre du BN en chargé de la Mer  
François YVON, Secrétaire National pour l'Enseignement Maritime

Après les présentations d'usage notre Secrétaire Général a introduit la discussion .

Lors de notre entrevue ministérielle, du 7 septembre dernier, la CFDT a demandé une réunion selon le même format pour discuter de la nouvelle politique maritime des ministres en charge de cette dernière.

En effet, nous avons un ministre délégué, en charge de la Mer, et une ministre de l'Ecologie et de l'Energie sur des domaines par nature transversaux.

La question est, pour nous, de savoir si une nouvelle politique maritime va se mettre en place, pour quelles missions, avec quels moyens et dans quels délais.

Nous sommes venus chercher une visibilité à moyen terme car nous avons des inquiétudes sur les effets de la politique passée.

Les restructurations des services maritimes ont déstabilisé l'action de l'Etat en Mer que ce soit en Administration Centrale (DGITM-DAM -DPMA-ENIM-ENSM ...) ou en services déconcentrés (DDTM- DIRM- Préfet- Préfecture Maritime).

La RGPP a aussi fait son office dans les services Mer. Avec ses réductions d'effectifs (à l'exception notable des militaires, 17 recrutement en 2012 !) le transfert de mission au secteur privé (Sécurité maritime)...la CFDT redit son inquiétude.

L'enseignement maritime supérieur (ENSM) et secondaire (LPM) constitue un de nos grands sujets de mécontentements mais aussi de propositions pour la CFDT (François Yvon a remis une note pour le Ministre).

Nous avons aussi des interrogations liées à la mise en place de l'acte III de la décentralisation (impact sur les services Etat de la gestion des Fonds Européens aux Régions par exemple pour les Pêches Maritimes) et donc les conséquences sur les missions des DIRM et DDTM ?

Un travail très conséquent a été réalisé lors du Grenelle de la Mer.

Qu'entendez vous faire des travaux définis dans le livre bleu du précédent gouvernement ?

Quel rôle entend jouer l'Etat (et ses services maritimes) dans le développement des

énergies marines renouvelables (EMR), la protection de la biodiversité marine (aires marines protégées).

Quelles missions nouvelles pour le dispositif de sécurité et de contrôle en Mer (DCS) que ce soit le contrôle des pêches maritimes (Patrouilleur - ULAM) ou la sécurité des navires du pavillon français qui risque d'être sous norme internationale d'ici peu !

Quelles missions pour la protection du littoral et les activités économiques adjacentes ?

Mr Ambrosini, Conseiller Social du Ministre, a réaffirmé la volonté du Ministre de construire sa politique dans le respect du dialogue social. Il est attentif à la situation des personnels maritimes qu'il connaît bien en tant qu'élu du 1er port de pêche de France .

Il connaît les difficultés des services et veut que les services maritimes aient toute leur place dans ce ministère ; une réflexion est engagée sur la réorganisation des services centraux compte tenu notamment du rattachement de la DPMA au MEDDE (une DG Mer ?)

Mr Lambert ne comprend pas notre opposition à l'existence des DIRM. *Il est cependant d'accord pour discuter sur les missions et les moyens des services.*

La CFDT fait part de son étonnement sur le projet de budget 2013 qui prévoit des pertes d'emplois supérieures à celles de 2012 !

Est-ce le maintien de la RGPP ? Mr Ambrosini affirme que non ! Il précise que le Ministre agit dans un cadre budgétaire contraint. Il nous affirme que le Ministre a conscience des enjeux économiques et environnementaux qu'il a en charge et qu'il est au fait de la difficulté actuelle des agents confrontés à la baisse des moyens.

Nous avons alerté le conseiller social du ministre sur les risques de dégradation du pavillon français suite aux réformes de l'ancien gouvernement. Nous avons insisté sur le maintien de la visite annuelle obligatoire pour tous les navires marchands battant pavillon français.

Nous avons enfin insisté sur les moyens nécessaires aux services (CSN) pour l'application de la convention internationale sur les normes sociales que la France est désormais tenue d'appliquer.

### Formation Maritime:(François Yvon)

*réponse des conseillers*

*ENSM :*

*reprise en main complète ; un directeur général ; un président et une autre façon de manager avec la prise en compte des problèmes de stages embarqués non effectués, une logique de maintien de la qualité et de la continuité secondaire vers l'enseignement supérieur.*

### Une concertation sur l'avenir de la formation maritime ?

- La CFDT réclame la création d'un conseil supérieur de l'éducation maritime (en place du CSFPM)
- *réponse conseillers : peut être*
- une gestion académique nationale.
- *réponse conseillers : Probable avec Gm2 de la Direction des affaires maritimes (DAM)*

- La CFDT réclame une concertation sur l'avenir de la formation maritime : ENSM ; Lycées ;
- *réponse conseillers : c'est la première réunion aujourd'hui ( pas la dernière) mais résistance sur la création de nouvelles instances ;comités ,conseils Etc.....il faut utiliser aussi le conseil national de la mer et du littoral.*

- La CFDT propose des Projets de Nouvelles formations maritimes avec :

- l'émergence de nouveaux métiers (aires marines protégées et parcs marins, développement durable, les énergies renouvelables , Eco tourisme, la plaisance pro,...).
- la mise en place rapide, dans les lycées des niveaux L1 et L2 (BTS maritime), pour une filière complète d'enseignement.

*réponse conseillers : oui et embrasser tout le champ de la DG mer.*

- Absence de statut des professeurs de formation continue ; Stop aux CDD à répétition d'année en année.

*réponse conseiller : ont pris bonnes notes et restauration d'un dialogue social!*

### Loi de déprécarisation.

Sur l'enseignement maritime nous avons insisté sur la faiblesse de la DAM dans le traitement du dossier « déprécarisation » : la CFDT dénonce la mauvaise volonté de la DRH pour fournir ces listes et créer un groupe de suivi !

A ce jour, toujours pas de liste des agents concernés malgré des demandes récurrentes depuis le mois de juin !!!!

*réponse conseiller : Le message est passé .*

Enfin nous avons alerté les conseillers sur les risques de dégradation de la réputation du pavillon français suite aux réformes de l'ancien gouvernement. Nous avons insisté pour le maintien d'une visite annuelle obligatoire pour tous les navires de + 500 UMS. Nous avons également insisté sur les moyens nécessaires à l'application de la convention internationale MLC 2006 que la France n'a pas encore ratifiée mais qui est devenue obligatoire !!

Après deux heures de discussion, nous avons l'impression d'avoir été écouté.

Le Conseiller social a pris beaucoup de notes.....mais nous n'avons pas eu de réponses véritablement concrètes en terme d'actions et de délais !

Nous sommes convenus de nous revoir régulièrement.

Pour la délégation  
C. Drouglazet